



Conditions générales de vente des concerts et évènements diffusés par Les amis de la Musique à Meursault

Dans le cadre des Festivals « Mai Musical de Meursault » et « de Bach à Bacchus » l'association organise des concerts et des évènements vini-viticoles : dégustations, lecture de paysage, visite de caves... Elle organise également des concerts hors festival.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par l'association "Les Amis de la Musique à Meursault" auprès d'acheteurs dénommés "Festivaliers" au sein des présentes CGV.

Afin de pouvoir y assister, des billets sont proposés à la vente à distance (sur le site <https://www.musique-meursault.fr>, via notre partenaire Yurplan. Les présentes CGV précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de paiement et de livraison des billets commandés.

Les offres de billets s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Festivalier préalablement à l'achat immédiat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. En effectuant leur commande, les Festivaliers déclarent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente.

Ces Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, notamment liées à la situation sanitaire et aux annonces du gouvernement.

Article 1 : Conditions Générales

Les billets ne sont ni repris, ni échangés sauf erreur de date ou d'horaire sur le billet, ni remboursés en cas de perte ou de vol. Il ne sera délivré aucun duplicata. Il appartient au Festivalier de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

L'organisateur du festival vous informe que l'évènement sera filmé et photographié. Les festivaliers reconnaissent expressément que leur image pourra être exploitée dans le cadre de la production de programmes visuels et audiovisuels, reportages réalisés aux fins de promotion de l'évènement, par tous moyens et sous tous formats et ce sans restriction de temps ni de lieu.

La direction se réserve la possibilité de modifier les horaires et programmes. Les modifications des horaires, du programme ou encore d'une séance dans le cadre d'un Festival « Mai Musical de Meursault » ou « de Bach à Bacchus » ne peuvent donner lieu à un remboursement excepté en cas d'annulation complète du Festival.

Article 2 : Tarifs

Les prix des billets sont indiqués en euro Toutes Taxes Comprises incluant les frais de traitement de la réservation.

Article 3 : Réservation en ligne

Le mode de paiement immédiat est le paiement par CB (Carte Bancaire). La réservation de billet s'effectue en temps réel. La commande n'est définitive qu'une fois le paiement par carte bancaire validé. Le Festival ne peut être tenu responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande (coordonnées, e-mail, n° de carte erroné).

Le paiement par carte bancaire correspond à un achat ferme et définitif dans la mesure où votre paiement est accepté par votre banque. Vous recevrez un e-mail confirmant l'achat de vos places. Cet e-mail tient lieu de preuve d'achat. Vous les recevez directement dans votre boîte mail avec le

message confirmant l'achat de vos places. Vous devrez alors les imprimer et les présenter au contrôle, ou bien présenter votre téléphone portable et les places sous format numérique.

Si vous ne recevez pas vos billets contactez-nous.

Article 4 : Modification ou annulation d'une commande

Dans le cas où un évènement serait modifié sur un élément essentiel ou annulé par le Festival du fait d'un prestataire, le Festivalier, doit après en avoir été informé soit mettre fin à sa réservation et en obtenir le remboursement, soit accepter la modification proposée.

La non-présentation du Festivalier au contrôle ou le non-respect des règles en vigueur pour intégrer l'évènement ne donne pas droit au remboursement.

Article 5 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ce droit peut être exercé en nous écrivant à l'adresse suivante en indiquant vos nom, prénom et adresse : Les Amis de la Musique à Meursault, Mairie, Place de l'Hôtel de ville, 21190 Meursault

Article 6 : Règlement des différends

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable, et préalablement à toute procédure judiciaire, tout litige qui serait susceptible d'intervenir entre eux. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Beaune.